

GILETS JAUNES DU GERS

Citoyens qui œuvrent pour la mise en place
d'une démocratie participative.

Pour une justice fiscale, sociale et climatique



gj32.fr



R.I.P.

Le Référendum d'Initiative Partagée est une procédure qui permet à une proposition de loi, présentée par un cinquième des membres du Parlement, d'être inscrite à l'ordre du jour des Assemblées si elle est soutenue par 10 % des électeurs.

Tout citoyen français inscrit sur les listes électorales peut soutenir la proposition pendant les neuf mois qui suivent l'ouverture du recueil des soutiens.

Si la proposition de loi n'est pas examinée par les deux Assemblées dans les six mois, le Président de la République la soumet au référendum.



« L'important n'est pas
de convaincre, mais de donner
à réfléchir. »

Bernard Werber

R.I.C.



Le Référendum d'Initiative Citoyenne permet de faciliter la consultation du peuple, sans associer le Parlement en amont, comme c'est le cas pour le R.I.P.

Pourquoi le R.I.C. ?

- Je demande une modification de la constitution
- J'ai une idée de loi, je veux la proposer
- Je ne suis pas d'accord avec une loi, je souhaite sa suppression
- Je demande le départ d'un responsable politique

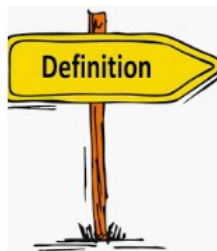


Que prévoit la Constitution ?

Elle prévoit la possibilité d'un R.I.P mais ne garantit pas
la prise en compte de la proposition de loi.



La République



désigne un mode de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par des personnes élues. Une République est typiquement antonyme d'une monarchie héréditaire, mais n'est pas toujours synonyme de démocratie.



La démocratie

désigne à l'origine un régime politique dans lequel les citoyens ont le pouvoir.



L'oligarchie

est une forme de gouvernement où le pouvoir est réservé à un petit groupe de personnes qui forme une classe dominante.



Le système politique français

Résumé : Le Peuple élit au suffrage universel le Président de la République, l'Assemblée Nationale et les grands électeurs qui éliront ensuite les membres du Sénat.

Le Conseil Constitutionnel régule tout ce système. C'est le Président de la République qui nomme le Président du Conseil Constitutionnel.

Le Président de la République nomme un Premier Ministre avec lequel ils nomment tous les ministres (le gouvernement)

Les possibilités du Président de la République :
- Remaniement du gouvernement
- Dissolution de l'Assemblée Nationale

Qu'est ce qui met le gouvernement en danger ?
- La question de confiance à l'Assemblée Nationale
- La motion de censure de l'Assemblée Nationale

Nota : le gouvernement peut engager sa responsabilité en application de L'article 49.3 de la Constitution.

La FRANCE est-elle vraiment une démocratie ?



Et pourquoi pas !?
Le 9 décembre 1905, la loi concernant la séparation des Églises et de l'État a été adoptée. Faisons pareil avec les Lobbies !



Elles sont nombreuses !

La question à se poser :
Comment pouvons-nous porter jusqu'aux votes ses idées citoyennes ?



ON LACHE RIEN !

Merci de ne pas jeter sur la voie publique